

Cependant, la commercialisation de la propriété intellectuelle du domaine public peut s'avérer compliquée, soit parce qu'il n'existe aucun mécanisme approprié pour transférer la technologie des laboratoires gouvernementaux à l'entreprise privée, soit parce qu'on ne s'entend pas sur le rôle que devraient jouer les secteurs public et privé dans la commercialisation de ces découvertes.

- 17. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral conserve ses droits de propriété intellectuelle découlant des projets de recherche et de développement qu'il a élaborés ou entièrement subventionnés et qu'il établisse des lignes directrices claires concernant la gestion et le contrôle des droits de propriété intellectuelle.**

APPUI FÉDÉRAL À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

Comme de nombreux pays modernes, le Canada assure un appui à l'effort de R-D de l'industrie. Le Comité estime qu'un tel appui s'impose si l'on veut améliorer la compétitivité du pays; cependant, le Comité tient à ce que le niveau d'appui soit suffisant et non excessif.

- 18. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral maintienne son appui financier à l'effort de recherche et de développement de l'industrie à 25 p. 100 des dépenses totales de l'industrie dans ce domaine.**

La mesure dans laquelle les entreprises canadiennes pourront compétitionner efficacement sur les marchés mondiaux reposera en partie sur le perfectionnement de leurs compétences scientifiques, technologiques et de commercialisation.

- 19. Face à l'augmentation de la concurrence mondiale due aux progrès technologiques, le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage le secteur industriel à accroître ses compétences scientifiques, technologiques et de commercialisation.**

A. Consortiums pour la recherche précompétitive

La recherche précompétitive implique des risques importants. Étant donné que de nombreuses entreprises ne possèdent pas les ressources voulues pour assumer seules ces risques, on cherche à former des consortiums pour partager tant les risques que les profits. Des témoins ont dit craindre que les dispositions fiscales actuelles découragent la formation de tels consortiums au Canada.

- 20. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue à soutenir la création de consortiums aux fins de la recherche industrielle**